COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 12 MAI 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Doucara – M Joseph – M Sénécal

Assiste : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Bastos – M Le Nagard – M Rabia

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.
En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.
La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.
ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à 'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

AUVERS ENNERY FC : Mail du 06 05 25
Pris note de votre interrogation concernant l'amende pour non-réception des feuilles réclamées. La commission vous rappelle qu'une dernière vérification dans FAL est effectuée le dimanche soir avant d'imputer les amendes le lendemain en commission. Auparavant il a été fait 2 Appels dans les PV. A titre exceptionnel la commission annule les amendes et transmet au service comptable. La commission vous recommande à l'avenir de déposer les feuilles de présence dans FAL dès le 1er appel.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 13 05 25
Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 17/05/25

BONNEUIL ASC : Mail du 07 05 25
Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U11 – série 1 poule B du 10/05/25 vs THILLAY ESM

MAGNY FC : Mail du 07 05 25
Pris note du forfait avisé de vos équipes U7 sur centre du plateau U6/U7 du 17/05/25 à CHAUMONTEL UZARCHES AS

MONTMAGNY FC : Mail du 09 05 25
Pris note du forfait avisé de vos équipes U7 sur centre du plateau U6/U7 du 17/05/25 et impossibilité de recevoir le centre

MONTIGNY FC : Mail du 08 05 25
Pris note de votre remarque concernant le match de critérium U11 - série 2 poule F du 17/05. La rencontre aura lieu sur les installations du club de CHAUMONTEL LUZARCHES AS

MONTIGNY FC : Mail du 09 05 25
Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 foot à 8 du 24/05/25

PERSAN US : Mail du 06 05 25
Pris note du forfait avisé de vos équipes U7 sur centre du plateau U6/U7 du 17/05/25 à MERY MERIEL FC

COUPE DU COMITE U12

Finale Départementale du Jeudi 8 Mai 2025

Ce jeudi 8 mai se déroulait la Finale Départementale de la Coupe du Comité U12. Quatre équipes issues des qualifications étaient présentes au Stade Georges Glatigny à ST PRIX. La commission tient à féliciter tous les joueurs pour leur participation à cette journée.

La commission Foot Animation remercie :
- La Municipalité de la ville de ST PRIX pour le prêt de leurs installations
- Le club de ST PRIX ES pour la disponibilité des dirigeant(e)s
- Les membres de la Commission Foot Animation
- Rollin JASEMIN, Fabrice RAPCZEWSKI, Benali ALI & Alain LEMOINE membres de la Commission Technique
- Ingrid CYPRIEN membre de la Commission Féminine,
- Yves ALLARD (CTDAP) & Lucas TRANCHANDON (CTDAP)
- Pascal-Yves SOUDER & Jean-François COCHET membres de la CDA
- Arbitres Foot Animation

CLASSEMENT FINAL

1/2 FINALE

Equipes	Jonglerie	Score Match
ST BRICE FC 1	1078	2
ENTENTE SSG 1	873	1
ST OUEN AAS 1	1002	1
SARCELLES AAS 1	1160	2

MATCH DE CLASSEMENT

	Place	Score Match
ENTENTE SSG 1	4ème	0
ST OUEN AS 1	3ème	0

FINALE

	Jonglerie	Score Match
ST BRICE FC 1	2ème	0
SARCELLES AAS 1	1er	2

PLATEAU U6/U7 DU 17 MAI 2025

A la suite d'indisponibilité de certains terrains ou divers forfaits, la commission a dû procéder à des modifications sur les centres du plateau du Samedi 17 Mai 2025.

Aussi la commission recommande aux clubs de bien vérifier le lieu des centres afin d'éviter des déplacements inutiles ou erronés.

PLATEAU U8 & U9 DU 24 MAI 2025

Les centres du plateau U8 & U9 sont visibles sur le site du DVOF : Epreuves – Foot Animation & Loisirs.
La commission vous rappelle que pour les U9 les rencontres se jouent en foot à 8. Le feuilles de présence ont été envoyées sur la messagerie officielle des clubs. Pour ceux qui ne peuvent être présents ou recevoir, la commission vous demande de l'informer rapidement.

CHALLENGES U10 & U11

Finale Départementale du Samedi 17 Mai 2025

La phase finale des Challenges U10 & U11 aura lieu samedi 17 mai 2025 sur les installations du club de CERGY PONTOISE FC.

Les équipes sont attendues pour **8h45**, munies **d'un jeu de maillots numérotés**, de leur feuille de présence dûment complétée (en cas de changement de joueurs) ainsi que la liste des joueurs ou joueuses licencié(es) issue de Footclubs (avec la photo).

Le tirage au sort des premières rencontres a eu lieu en direct lors de la réunion préparatoire en visioconférence du lundi 5 mai 2025.

A l'issue de la journée, les équipes U11 classées 1ère et 2ème ainsi que l'équipe U11F classée 1ère seront qualifiées pour la Finale Régionale qui aura lieu le 21 Juin 2025

U11 F	
POULE A	**POULE B**
ENTENTE SSG SOISY AM FC 2	GONESSE RC 1
COSMO TAVERNY 1	CERGY PONTOISE FC 1
MERY MERIEL FC 1	ERMONT AMS 1
FRANCONVILLE FC 1	ST BRICE FC 1

U11	
POULE A	**POULE B**
GONESSE RC 1	ST BRICE FC 1
ADAMOIS OL 2	VILLIERS FC 1
GOUSSAINVILLE FC 1	ST LEU FC 1
SARCELLES AAS 1	ARGENTEUIL RC 1

U10	
POULE A	**POULE B**
OSNY FC 1	CERGY PONTOISE FC 1
ECOUEN FC 1	SARCELLES AAS 2
VILLIERS FC 1	ARGENTEUIL RC 1
ST LEU FC 1	FRANCONVILLE FC 1

JND 2025

La Journée Nationale des U6/U7 se déroulera, comme la saison dernière, sur 2 jours : samedi 14 juin matin et après-midi et dimanche 15 juin matin. Le lieu sera communiqué sur le prochain PV.

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer leur nombre d'équipes qui participera à cette journée suivant la répartition ci-dessous :

CLUBS	Samedi 14/06		Dimanche 15/06
	Matin	Après-Midi	Matin
ADAMOIS OL	4		
ARGENTEUIL FC		5	
ARGENTEUIL RC	2		
ARNOUVILLE FAS		4	
AUVERS ENNERY FC	3		
BEAUCHAMP AS			5
BELLOY ST MARTIN ASC		3	
BEZONS USO	2		
BOUFFEMONT ACF		3	
BRUYERES BERNES USM	2		
CERGY PONTOISE FC			10
CHAMPAGNE SFC			4
CHAUMONTEL LUZARCHES AS			1
CORMEILLAIS ACS	5		
COSMO TAVERNY			7
COURDIMANCHE AS		4	
DEUIL ENGHIEN FC	5		
DOMONT FC		2	
EAUBONNE CSM		6	
ECOUEN FC			5
ENTENTE BEAUMONT MOURS	4		
ENTENTE BOISSY CHARS	0		
ENTENTE SSG	5		
ERAGNY FC		5	
ERMONT ACF	5		
ERMONT AMS			4
EZANVILLE US	3		
FONTENAY FC	2		
FOSSES UF		4	
FRANCONVILLE FC	12		
FRETTOISE ES			2
GARGES FCM	3		
GONESSE RC			6
GOUSSAINVILLE FC		8	
GROSLAY FC	4		
HERBLAY ES		4	
JOUY FC			8
MAGNY FC			3
MARCOUVILLE CITY CPA			4
MARLY ES	4		
MENUCOURT AS	3		
MERY MERIEL FC		3	
MONTIGNY FC		4	
MONTMAGNY FC	4		
MONTMORENCY FC			2
MONTSOULT BAILLET US		4	
NEUVILLE AS		2	
OSNY FC	8		
PARMAIN AC		1	
PERSAN US			4
PIERRELAYE FC		5	
PRESLES USL			0
PUISEUX LOUVRES FC	4		
ROISSY US			2
SARCELLES AAS	5		
SOISY AM FC		6	
ST BRICE FC			4
ST LEU FC		4	
ST OUEN AS			8
ST PRIX ES		4	
SURVILLIERS AVENIR		2	
THILLAY ESM			2
VALLEE DE SAUSSERON	1		
VAUREAL FCM		4	
VEMARS ST WITZ FC		2	
VEXIN AS			3
VIARMES ASNIERES OL			3
VILLIERS FC		0	
TOTAL	**90**	**89**	**87**

AMENDES

AUVERS ENNERY FC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U8 du 05/04/25 sur votre site le n°3 à AUVERS ENNERY malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

ADAMOIS OL : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 05/04/25 sur le site n°3 à AUVERS ENNERY malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U8 du 05/04/25 sur votre site le n°10 à GOUSSAINVILLE FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 05/04/25 sur votre site le n°10 à GOUSSAINVILLE FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

MONTMORENCY FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U8 du 05/04/25 sur le site n°10 à GOUSSAINVILLE FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

MAGNY FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U9 Phase 3 du 05/04/25 sur votre site le n°7 à MAGNY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

MONTMORENCY FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U9 Phase 3 du 05/04/25 sur le site n°11 à SFC CHAMPAGNE malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U9 Phase 3 du 05/04/25 sur le site n°12 à ST PRIX ES malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

ST OUEN AS : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U9 Phase 3 du 05/04/25 sur le site n°15 à VEXIN AS malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

ANNULATION AMENDES

AUVERS ENNERY FC : Non réception de la feuille de centre récapitulative sur le plateau U7 du 29/03/25 votre site le n° 2 à AUVERS ENNERY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille récapitulative du centre après 2 relances
Amende : 52€

AUVERS ENNERY FC : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U7 du 29/03/25 votre site le n° 2 à AUVERS ENNERY FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission
Non-transmission de la feuille de présence après 2 relances
Amende : 52€

MANIFESTATIONS DEPARTEMENTALES FIN DE SAISON

Finale des Challenges U10 & U11 le Samedi 17 Mai 2025
Stade Salif Keita à
CERGY PONTOISE

Journée Nationale des Débutants le Samedi 14 Juin 2025 (toute la journée) et le Dimanche 15 Juin 2025 (la matinée)

Prochaine Réunion Lundi 19 Mai 2025